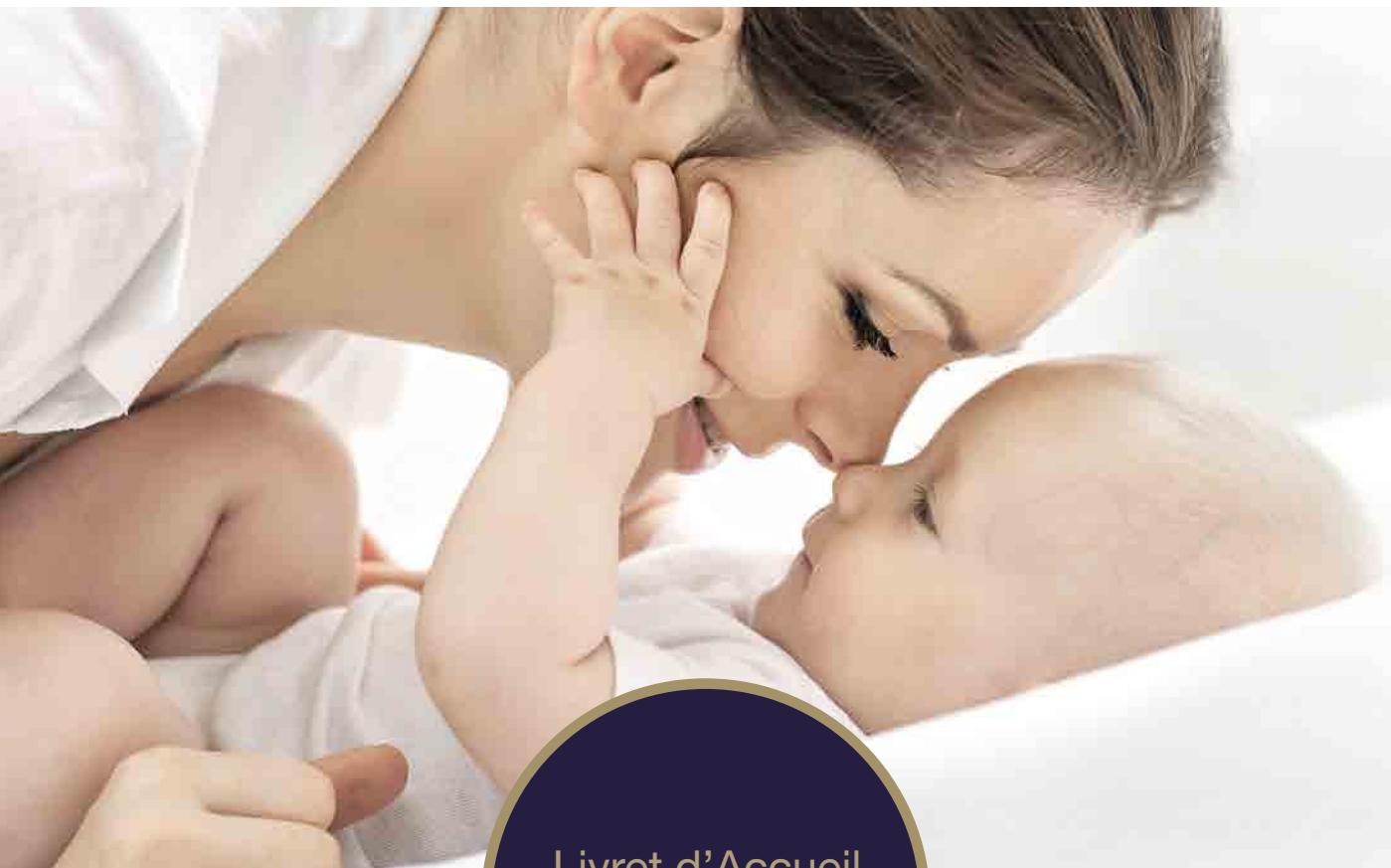




---

**CLINIQUE  
SAINTE THÉRÈSE**



Livret d'Accueil  
**Maternité**



## Adresse

9, rue Gustave Doré  
75017 Paris

## Horaires d'ouverture

Tous les jours de 8h30 à 19h

## Horaires de visite

14h à 19h

## Standard

Tél. : 01 44 01 00 50  
Fax : 01 40 54 92 47

## Urgence sages-femmes

Tél. : 01 40 54 07 87  
Tél. : 01 44 01 03 91  
Fax : 01 40 54 92 48

## Contact

[contact.stherese@almaviva-sante.com](mailto:contact.stherese@almaviva-sante.com)

## Site internet

[www.cliniquesaintetherese.fr](http://www.cliniquesaintetherese.fr)



## Accès par les transports en commun

Métro :

RER :

Bus :



M3 - Wagram ou Pereire  
RER C - Pereire-Levallois  
92 & 93 - Pereire RER  
94 - Wagram Pereire  
31 - Wagram Prony  
53 - Juliette Lambert  
341 - Pereire

# Bienvenue à la Clinique Sainte Thérèse



Madame,

Vous avez choisi la Clinique Sainte Thérèse pour votre accouchement. La direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers sont heureux de vous accueillir.

Notre maternité de type 1, est située en plein cœur du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire travaille dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, de la sécurité et dans un cadre éthique pour une prise en charge individualisée et répondant aux besoins de chaque famille. Notre établissement a été certifié avec la mention Haute Qualité des Soins par la Haute Autorité de Santé en Janvier 2024 (site internet de la HAS).

Ainsi, la Clinique s'est engagée depuis 2019 dans la démarche d'obtention du label IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés) qui centre les prises en charge sur les besoins individuels des mamans et nouveau-nés.

En 2020, la Clinique Sainte Thérèse a été la première maternité à Paris intra-muros à obtenir le label MATERNYS. Il s'agit là, de la reconnaissance des prises en charge bientraitantes proposées par l'établissement. Les maternités labellisées s'engagent en effet à mener une action commune avec le CNGOF basée sur l'information des femmes, la transparence des données et l'évaluation de la satisfaction des patientes concernant leur prise en charge.

Nous avons conçu ce livret d'accueil dans le but de vous accompagner au mieux durant toute votre grossesse et lors de votre séjour parmi nous.

Bienvenue à la Clinique Sainte Thérèse, et bon séjour !

La Direction





Almaviva Santé est un groupe d'établissements privés qui jouit d'un très bon ancrage local en région Sud, en Ile-de-France, en Corse et au Canada, ainsi que d'une excellente réputation dans tous les domaines chirurgicaux.

Almaviva Santé propose des prises en charges médicales et chirurgicales dans les disciplines suivantes : Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO), Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Dialyse, Radiothérapie et Hospitalisation à Domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements d'Almaviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Nos équipes s'engagent au quotidien pour offrir à chaque patient toutes leurs compétences.

Être acteur de votre santé est notre priorité !

La vision d'Almaviva Santé repose sur quatre valeurs fortes portées conjointement par tous les professionnels du groupe : la Bienveillance, la Réactivité, l'Engagement et la Culture Qualité.



Notre Clinique porte les valeurs d'Almaviva Santé auquel elle appartient.

Pour plus d'informations :

Notre site web : [www.almaviva-sante.com](http://www.almaviva-sante.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>

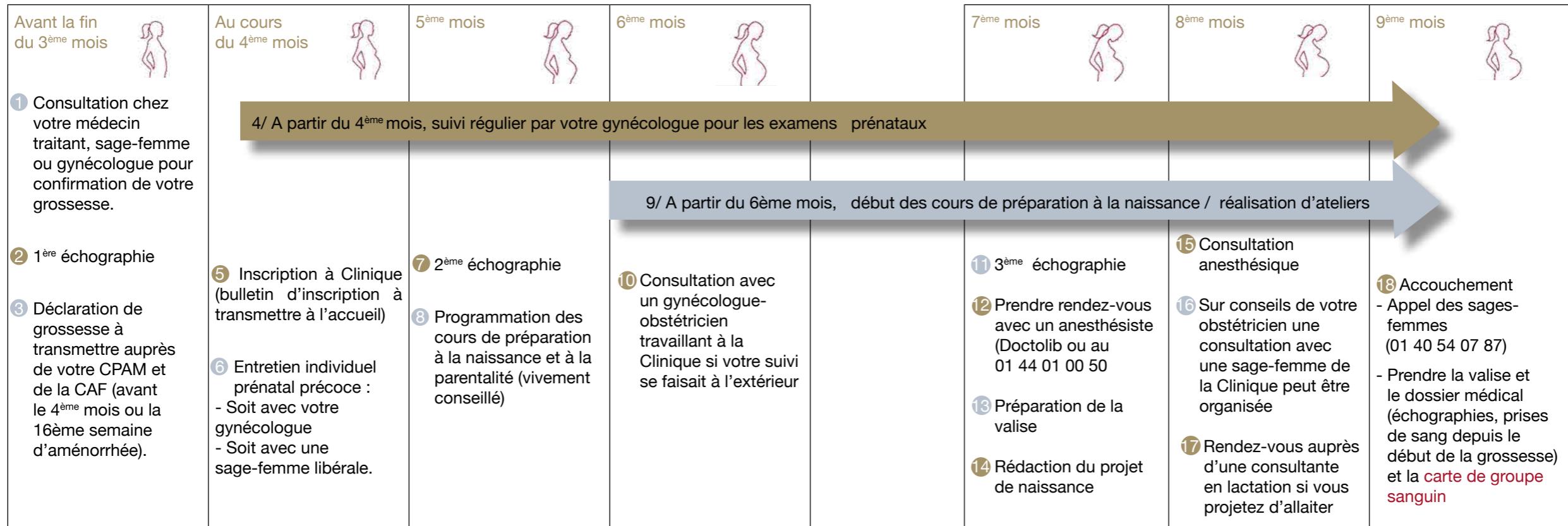
X : <https://x.com/AlmavivaSante>

## Sommaire

Pré-admission - Inscription .....	8
Votre admission .....	11
Votre accouchement .....	14
Votre séjour .....	15
Votre sortie et retour à domicile .....	21
Votre séjour de A à Z .....	22
Qualité et Gestion des Risques .....	25
Hygiène et Prévention .....	26
Vos Droits et Devoirs .....	27

## Coordinatrice du parcours patiente et visite de la clinique

Notre coordinatrice du parcours patiente est à votre disposition sur rendez-vous (Doctolib) ou par téléphone (01 44 01 00 56) pour vous accompagner tout au long de votre parcours de grossesse. Une visite de la Clinique peut également être organisée si vous souhaitez découvrir nos locaux.



## Cours de préparation à la naissance et à la parentalité :

Un entretien individuel et sept cours de préparation à l'accouchement sont pris en charge à 100% par la CPAM (tiers payant). Ils sont généralement organisés en petit groupe par une sage-femme de la Clinique ou une sage-femme libérale et s'échelonnent jusqu'au 8<sup>ème</sup> mois de grossesse.

## Ateliers

Tout au long de votre grossesse, la Clinique vous propose des ateliers dans le but de vous apporter bien être et sérénité en attendant bébé (liste disponible sur demande auprès de la Clinique ou sur notre site internet). Certains d'entre eux peuvent être pris en charge par votre mutuelle.

Dans la plus part des cas, les futurs papas sont les bienvenus, n'hésitez pas à vous renseigner !



# Inscription



Vous devez vous inscrire à la Clinique Sainte Thérèse au cours du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse. Le bulletin d'inscription est disponible sur notre site internet ou peut être retiré au bureau d'accueil de la Clinique, ouvert tous les jours. Notre coordinatrice du parcours patiente est disponible sur rendez-vous ou par téléphone pour vous aider à effectuer ces modalités et répondre à toutes vos interrogations.

Vous devez impérativement être suivie par un gynécologue obstétricien exerçant à la Clinique pour pouvoir vous y inscrire. Une liste des médecins exerçant à la Clinique est disponible sur demande auprès du secrétariat ou sur notre site internet.

Votre dossier d'inscription doit être complet et remis à la Clinique avant votre admission.

## Les documents nécessaires pour votre inscription

Dans tous les cas :

- Une pièce d'identité officielle avec photo (Carte Nationale d'Identité, passeport, titre de séjour)
- Votre attestation 100% maternité délivrée par la sécurité sociale
- Votre carte vitale à jour
- Un chèque de caution d'un montant équivalent au tarif de la chambre choisie pour 4 jours, à établir à l'ordre de la Clinique Sainte Thérèse (rendu après régularisation de votre dossier de sortie).
- Concernant les modalités de prise en charge mutuelle, celles-ci vous seront expliquées lors de votre inscription ou de votre rendez-vous avec notre coordinatrice du parcours patiente.

Si vous êtes concernée :

- Si vous bénéficiez de la complémentaire santé solidaire (CSS), vous devez l'indiquer dans votre bulletin d'inscription et nous fournir votre attestation
- Si vous venez d'un pays de l'Union Européenne : la carte européenne d'assurance maladie.
- Si vous bénéficiez d'une assurance privée (non assurée sociale), notre secrétariat ou la coordinatrice du parcours patiente vous expliqueront les démarches à effectuer pour obtenir votre remboursement.



Pour les patientes mineures ou sous tutelle :

- Les titulaires de l'autorité parentale ou le représentant légal doivent impérativement compléter et signer le formulaire d'autorisation d'hospitalisation et fournir les documents qui y sont mentionnés.
- Pour les patientes sous tutelle, le représentant légal doit fournir la copie du jugement de mise sous tutelle.

Si vous n'êtes pas à jour de vos droits ou non assurée sociale, le jour de votre inscription, vous aurez à avancer un chèque de caution correspondant au devis préalablement fourni.

**Nous pouvons établir un devis sur demande auprès des admissions, de la coordinatrice du parcours patiente ou de notre site internet.**

## Documents obligatoires à apporter à la Maternité



### Pour votre admission en salle de naissance

- **Carte de groupe sanguin**

La carte de groupe sanguin est un document médical d'une importance vitale en cas d'hémorragie. Il est indispensable que sa validité soit vérifiée par l'anesthésiste lors de la consultation pré-anesthésique.

- Résultats de tous les examens laboratoires
- Echographies
- Analyses et bilans sanguins
- Ordonnances des traitements en cours
- Les documents remis par votre médecin
- Radiopelvimétrie, si vous en possédez une
- Tout autre document concernant votre grossesse

### La déclaration de naissance à l'état civil

Elle doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance de votre enfant.

La sage-femme vous remettra votre certificat d'accouchement qui vous permettra d'effectuer la déclaration de naissance à l'État Civil de la mairie du lieu de naissance :

Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
16-20 rue des Batignolles – 75017 PARIS  
Tél. 01 44 69 17 17  
Email : etatcivil17@paris.fr  
www.mairie17.fr

Ouvert sans interruption du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 17h. Le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 9h30 à 12h30.

### Les documents à apporter

- Les pièces d'identité des parents et du déclarant (si celui-ci est différent)
- Si vous êtes mariés ou que vous avez déjà des enfants en commun : le livret de famille
- Si vous n'êtes pas mariés : la reconnaissance anticipée du père (si elle a été établie pendant la grossesse)
- Si vous n'avez pas effectué de reconnaissance anticipée : un justificatif de domicile de moins de 3 mois

# Le Trousseau



Au cours du 7<sup>ème</sup> mois vous préparez votre valise et celle de votre enfant :

MÈRE	NOUVEAU-NÉ
<b>POUR LA SALLE DE NAISSANCE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 T-shirt très large avec manches courtes et idéalement avec ouverture devant / col V (pour le peau à peau)</li> <li>• Distraction (musique, tablette, livres, magazines, chargeur...)</li> <li>• 1 Brumisateur</li> <li>• Jus sans pulpe (ex : jus de pomme)</li> <li>• Coussin d'allaitement</li> </ul> <p>Retirer vernis ou faux ongles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Body manche longue ouverture à l'avant</li> <li>• 1 Pyjama velours ouverture à l'avant</li> <li>• 1 Gilet en laine taille 1 mois</li> <li>• 1 Paire de chaussettes chaudes</li> <li>• 1 Bonnet</li> <li>• 1 Couverture</li> <li>• 1 Gigoteuse</li> </ul>
<b>POUR LE SÉJOUR EN MATERNITÉ</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vêtements confortables de jour et de nuit</li> <li>• Chaussons pour se déplacer dans la maternité</li> <li>• Bas de contention</li> <li>• Trousse de toilette</li> <li>• Linge de toilette (kit inclus dans les chambres sérénité et prestige)</li> <li>• 2 Poches de gel chaud/froid pour le périnée</li> <li>• 1 Stylo pour remplir les documents</li> </ul> <p>Pour l'allaitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vêtements adaptés pour l'allaitement</li> <li>• 2 Soutien-gorge d'allaitement (1 taille en plus)</li> <li>• Coussinets d'allaitement</li> <li>• Bouts de sein à votre taille</li> <li>• Crème protectrice pour les mamelons type Lanoline</li> <li>• Coussin d'allaitement</li> </ul> <p><b>SERONT FOURNIS :</b> Protections hygiéniques Culottes filets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Gigoteuse de rechange</li> <li>• 2 Bonnets de rechange</li> <li>• 5 Bodys manches longues ouverture à l'avant</li> <li>• 5 Pyjamas velours ou 2 velours et 3 coton pour l'été, ouverture à l'avant</li> <li>• 4 Paires de chaussettes chaudes</li> <li>• 2 Gilets en laine taille 1 mois</li> <li>• 2 Bavoirs</li> <li>• 2 Capes de bain</li> <li>• 2 Grands langes (80*80 cm) pour le bain langé</li> <li>• 1 Thermomètre de bain</li> <li>• 1 Thermomètre axillaire à embout souple</li> <li>• 1 Moyen de portage si vous en avez</li> <li>• 1 Brosse à cheveux bébé</li> </ul> <p><b>SERONT FOURNIS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les couches</li> <li>• Les coton pour le change</li> <li>• Les produits d'hygiène</li> </ul>

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par des objets qui pourraient améliorer votre confort (coussins, veilleuses, lectures, multiprises...)

# Votre admission



Téléphone des sages-femmes de garde : 01 40 54 07 87 – 01 44 01 03 91

## Quand devez-vous venir à la maternité ?

- Si vous avez des contractions régulières et douloureuses
- En cas de perte des eaux avec ou sans contractions
- Si vous saignez
- Si vous constatez une diminution ou une absence de mouvement du bébé
- Le jour de votre terme
- En cas de chute ou coup au niveau du ventre
- Hyperthermie (fièvre)

En cas d'inquiétude ou de doute, n'hésitez pas à appeler votre médecin à son cabinet ou une sage-femme de la Clinique, 24h/24 au 01 40 54 07 87 ou au 01 44 01 03 91.

## Votre arrivée à la maternité

L'accès à la Clinique se fait par l'entrée principale, de jour comme de nuit.

En journée, vous serez accueillie par nos secrétaires d'accueil qui préviendront la salle de naissance de votre arrivée.

En dehors des heures d'ouverture de la Clinique, il est souhaitable d'appeler les sages-femmes de garde pour les prévenir de votre arrivée. Sur place, vous devrez sonner à l'interphone pour avoir accès aux locaux et vous serez accueillie directement par l'équipe de sages-femmes.

Au 4<sup>ème</sup> étage, notre équipe de sages-femmes prendra connaissance de votre dossier, vous examinera et préviendra ensuite votre médecin qui décidera de la conduite à tenir, voire de votre admission. Si vous avez des demandes particulières et /ou un projet de naissance, n'hésitez pas à le rappeler à votre gynécologue obstétricien et aux sages-femmes. La Clinique Sainte Thérèse est vigilante au respect des besoins de ses patientes.

Le co-parent peut assister à l'accouchement. Il sera le bienvenu en salle de naissance sous réserve du respect des règles d'hygiène notamment. En l'absence du co-parent, une seule personne de votre choix pourra vous assister durant l'accouchement.

# Projet de naissance à la maternité Ste Thérèse

**Un projet est une liste de vos souhaits pour votre travail et votre accouchement.**

Sa rédaction n'est pas obligatoire mais nous vous la recommandons car cela guidera notre équipe lors de votre prise en charge à la maternité.

- Les contractions, l'angoisse, l'excitation que vous pourrez ressentir le jour J ne vous permettront peut-être pas d'exprimer vos souhaits.

- Vous pourrez **le construire tout au long de votre grossesse** avec votre Obstétricien et votre Sage-Femme. Cela vous permettra d'en savoir plus sur les pratiques de notre maternité.

- C'est pour nous l'occasion de mieux vous connaître (votre parcours, vos éventuelles difficultés lors de vos précédents accouchements, etc)

## QUE CONTIENT IL?

Chaque projet de naissance est unique mais il peut être difficile de se projeter et de savoir ce que l'on souhaite.

Nous vous proposons de réfléchir à ces thèmes :

- Votre **environnement** lors de votre travail et l'accouchement

- **Le travail et votre souhait d'avoir une analgésie ou pas**
- **L'accouchement**
- **L'allaitement ou l'alimentation artificielle**

**Votre projet de naissance et vos souhaits peuvent évoluer jusqu'à votre accouchement, nos équipes mettront tout en œuvre pour le respecter et vous accompagner tout en assurant votre sécurité et celle de votre bébé.**

## POURQUOI LE REDIGER?

## QUAND LE DONNER?

- Tout au long de votre grossesse à votre Obstétricien
- Lors de la **consultation** de fin de grossesse avec une Sage-Femme de notre équipe.
- Le **jour de votre accouchement**



NO-SOI-011 V1

## VOTRE ENVIRONNEMENT

Nos salles d'accouchements sont équipées de **lumières modulables** afin d'avoir une ambiance tamisée.

Nous mettons à disposition **des petites enceintes bluetooth si vous souhaitez écouter de la musique.**

**Des ballons et coussins** sont à votre disposition pour vous mobiliser pendant le travail.

Si vous le souhaitez, nous avons **une baignoire de dilatation**.

Nous encourageons **la présence et l'implication du co parent**.

Vous pourrez boire tout au long de votre travail (eau, thé, jus de pomme)

## PENDANT LE TRAVAIL

La **mobilité est tout à fait possible** en début et pendant le travail. Toutefois pour garantir votre sécurité, nous placerons un cathéter veineux et enregistrerons le rythme cardiaque fœtal en continu.

Un anesthésiste est présent 24h/24 et pourra vous poser une **péridurale à tout moment de votre travail**.

Nous vous proposerons d'adapter la dose de la péridurale en fin de travail afin de vous permettre de sentir votre bébé pousser et vous aider pendant les efforts expulsifs

Si vous êtes préparée dans l'objectif d'accoucher sans analgésie péridurale cela est bien sûr possible (en l'absence d'indication médicale).

**Chaque étape du travail et chaque intervention vous serons expliquées à vous et au co parent.**

## L'ACCOUCHEMENT

**Differentes positions** sont possibles pour votre accouchement, nous vous encourageons à en discuter avec votre Obstétricien et votre Sage-Femme

A la naissance nous proposerons au co parent de **couper le cordon ombilical** puis de placer votre bébé contre vous en **peau à peau**.

Dans la mesure du possible **les examens et soins** prodigués à votre bébé **seront effectués à coté de vous dans votre salle d'accouchement**.

Afin d'aider votre bébé à réguler sa température, il ne sera pas lavé durant ses 24 premières heures de vie.

Si vous avez choisi d'allaiter nous vous encouragerons et vous accompagnerons pour faire **une tête précoce (dans les 2 premières heures de vie) en salle de naissance**. Si vous avez choisi l'alimentation artificielle, nous vous accompagnerons pour la prise du 1er biberon.

Si vous deviez avoir un accouchement par césarienne, nous proposerons au co parent de vous accompagner au bloc opératoire, et de faire du peau à peau avec votre bébé lors de votre surveillance.



## Votre accouchement



Deux sages-femmes sont continuellement présentes en salle de naissance. Elles vous accueilleront dès votre arrivée et vous prendront en charge tout au long de votre travail en collaboration avec votre gynécologue-obstétricien.

La Clinique Sainte Thérèse possède 2 salles de pré-travail et 5 salles de travail dont une avec baignoire de dilatation. L'établissement dispose de tout le matériel nécessaire à la prise en charge sécurisée des femmes enceintes. Si vous le souhaitez, des ballons et une chaise d'étirement avec liane sont à la disposition des patientes.

Les salles de naissances sont situées à côté du bloc chirurgical, ce qui facilite le passage de l'un à l'autre lorsque cela s'avère nécessaire. Chaque salle est équipée du matériel d'anesthésie et de réanimation et est conforme à la réglementation en vigueur. Une des salles du bloc chirurgical est réservée pour les césariennes en urgence.

Vous serez informée de toutes les étapes de votre prise en charge par nos équipes. N'hésitez pas à poser des questions, nous sommes là pour vous répondre et vous accompagner.

Pour information, les patientes ont la possibilité de s'hydrater pendant toute la durée du travail.

## L'accueil et les soins du nouveau-né pendant les premiers jours de vie

Si la situation le permet et si vous le désirez, nous vous proposerons de placer votre nouveau-né en peau à peau dès sa naissance. Les nombreux bienfaits de cette pratique sont désormais reconnus : stabilisation de la température, de la respiration, du rythme cardiaque, du taux de sucre. Mais c'est surtout un moment unique qui favorisera la création du lien parent - enfant à travers l'échange des premiers regards.

Nos équipes vous inciteront à renouveler la pratique du peau à peau en suite de couche mais également à la maison. En effet, si des soins doivent être pratiqués, tels que des prises de sang sur votre bébé, le peau à peau diminue la sensation douloureuse ; de la même façon il peut soulager les petites coliques et les régurgitations, fréquentes chez les bébés.

Enfin, le peau à peau est un outil important dans la réussite d'un allaitement maternel, car dans cette position le bébé fait plus instinctivement les bons mouvements pour prendre le sein.

Nous encouragerons également le peau à peau avec le co-parent !

## Votre séjour dans le service



Après une surveillance obligatoire en salle de naissance, vous serez installée dans votre chambre avec votre bébé et pris en charge conjointement par l'équipe de suites de couches : sages-femmes, infirmières, infirmières puéricultrices et auxiliaires de puériculture.

Les équipes s'occupent de votre suivi et celui de votre bébé tout au long de votre séjour, en étroite collaboration avec votre obstétricien et le pédiatre.

Nos équipes sont là pour veiller à ce que l'environnement du bébé et de la maman soit optimal. Elles sont également présentes pour vous soutenir, développer vos compétences parentales et vous permettre de prendre confiance en vous. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions.

Tous les jours les auxiliaires de puériculture, en collaboration avec la sage-femme, l'infirmière ou la puéricultrice s'assureront de la bonne adaptation de votre enfant en matière de température, de transit, d'alimentation, de poids.

Tous les matins les auxiliaires de puériculture passeront en chambre pour peser votre nouveau-né et vous accompagner pour ses soins quotidiens. Le bain est proposé en nurserie au 2<sup>ème</sup> jour. Nous vous encourageons à effectuer vous-même les soins au côté de l'auxiliaire pour être à l'aise avant la sortie.



### Focus IHAB :

La Clinique Sainte Thérèse s'est engagée depuis 2019 dans l'obtention du label IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés). Il s'agit d'un programme international lancé par l'OMS et l'UNICEF qui repose sur une prise en charge globale, respectant le rythme des nouveaux nés. Cette démarche nous permet d'améliorer quotidiennement nos pratiques.

Pour répondre aux besoins de votre bébé, nous encouragerons une proximité permanente avec votre bébé durant votre séjour.

Notre équipe vous aidera à observer les signes d'éveil de votre bébé pour apprendre quand le nourrir et effectuer ses soins.

Nous vous sensibiliserons dès la naissance à la pratique du peau à peau quel que soit le mode d'accouchement (voie basse ou césarienne).

Nous proposons à la Clinique Sainte Thérèse, des bains langés pour les nouveau-nés. Nos équipes ont été formées à cette pratique qui vise à sécuriser et apaiser le bébé pendant son bain en créant des repères du monde intra-utérin.

Nous vous proposerons de vous montrer et de participer au premier bain langé de votre enfant.

Des soins de confort pour la mère et l'enfant sont également disponibles (ostéopathie, réflexologie plantaire, massages...).

# Présentation des équipes



La cadre de soins		Elle supervise le fonctionnement et veille à une bonne coordination du service. Elle est à votre disposition en cas de besoin particulier.
La coordonnatrice du parcours patient		Elle vous accompagne tout au long de votre parcours de grossesse. Elle est là pour vous conseiller, répondre à vos questions et vous permettre de personnaliser au mieux votre séjour.
Le gynécologue-obstétricien		Le gynécologue obstétricien qui vous a suivi tout au long de votre grossesse, est présent au moment de votre accouchement et travaille en collaboration avec nos équipes pour vous proposer la meilleure prise en charge possible. Un gynécologue de garde est présent en continu afin d'assurer la prise en charge des urgences.
L'anesthésiste		L'équipe d'anesthésistes vous accompagne tout au long de votre accouchement dans le but d'assurer votre sécurité et de prendre en charge votre douleur. Une consultation pré-anesthésique est obligatoire à 8 mois. Vous pourrez ainsi échanger sur votre prise en charge et poser toutes les questions sur le traitement de la douleur (péridurale par exemple).
Le pédiatre		L'équipe pédiatrique de la Clinique assure quotidiennement la surveillance de votre bébé. Les examens cliniques de votre enfant auront lieu le jour de la naissance et lors de la visite de sortie.
Le pharmacien		Le pharmacien de la Clinique assure la sécurité du processus de prise en charge médicamenteuse et des dispositifs médicaux.
L'équipe soignante	    	Nos équipes soignantes sont composées de sages-femmes, d'infirmières, d'infirmières puéricultrices, et d'auxiliaires de puériculture. Elles disposent chacune de leurs compétences et assurent en collaboration le suivi, la surveillance, les soins et traitements de la mère et de l'enfant. Elles assurent les soins et vous apprennent les premiers gestes à prodiguer au moment de la toilette de votre bébé. Elles vous accompagnent également dans votre choix d'allaitement et seront particulièrement présentes lors des premières tétées, si vous choisissez cette option.
La référente allaitement		Elle propose des conseils particuliers pour votre allaitement et assure un suivi individualisé. Elle assure la formation des équipes soignantes pour vous proposer la meilleure prise en charge possible en matière d'allaitement maternel. Elle anime les ateliers de préparation à l'accouchement.
La psychologue		Une psychologue est à votre disposition si vous souhaitez échanger avec elle.
La référente puéricultrice		Elle assure le suivi des soins de votre bébé pendant votre séjour et après votre sortie si nécessaire. Elle assure la formation des équipes soignantes pour vous proposer la meilleure prise en charge des soins de votre bébé. Elle anime différents ateliers en lien avec la grossesse et le nourrisson.
L'ostéopathe		L'ostéopathie chez le nourrisson permet d'améliorer son bien-être, de diminuer les tensions dues à la naissance et peut aider à s'adapter à sa nouvelle vie extra-utérine. L'ostéopathe est disponible sur simple demande auprès des équipes soignantes. Il peut également intervenir auprès de la maman.
Les Agents de Services Hospitaliers (ASH)		Elles s'occupent de l'entretien du service et du nettoyage de la chambre. Elles assurent aussi le service de distribution des repas.

## Quel mode d'alimentation pour votre enfant ?



La décision du mode d'alimentation de votre enfant vous revient après avoir reçu les informations nécessaires de la part de votre équipe pluridisciplinaire.

Quel que soit le mode d'alimentation choisi pour votre enfant (sein ou biberon), nous serons mobilisés pour vous accompagner au mieux dans la mise en place de votre allaitement.

Nous vous remettrons un livret de suivi de l'alimentation pour vous aider dans les premiers temps à vous familiariser avec le rythme de votre bébé.

### Si votre choix se porte sur l'allaitement maternel

Nous proposons à la Clinique Sainte Thérèse, un accompagnement personnalisé pour la mise en place de l'allaitement maternel.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec une consultante en lactation au cours du 8ème mois afin de bien se préparer.

L'allaitement maternel a de nombreux bienfaits sur la santé et le développement des bébés (soutien du système immunitaire, diminution du risque de diabète et de l'obésité...). Votre lait s'adaptera parfaitement aux besoins de votre nouveau-né.

Notre référente en allaitement assure le suivi des patientes lors de leur séjour à la Clinique et leur apporte soutien et conseils pour favoriser la mise en place de l'allaitement maternel.

Notre équipe pluridisciplinaire est également formée par ses soins pour vous accompagner au mieux dans cet apprentissage tout au long de votre séjour.

### La Nurserie

Les auxiliaires de puériculture peuvent s'occuper de votre enfant la nuit si votre état de santé le nécessite ou si vous avez besoin de repos.

Néanmoins, sachez que la proximité avec votre enfant les premiers jours est importante pour apprendre à le connaître et pour favoriser le lien d'attachement, notamment pour la réussite de l'allaitement maternel.

# Prestations hôtelières



## Les chambres

La Clinique Sainte Thérèse dispose de plusieurs types de chambres particulières (dont 2 « Sérénité » et 2 « Prestige ») et de chambres doubles. Nous avons forcément la chambre qu'il vous faut !



### Chambre « PARTICULIÈRE »

Environ 12,5m<sup>2</sup>

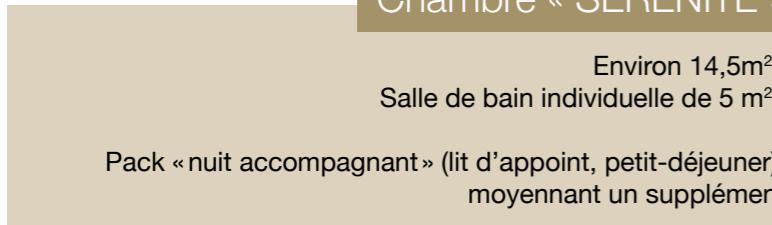
Salle de bain individuelle de 2,5 m<sup>2</sup>

Télévision à écran plat et wifi disponible selon l'offre choisie

Pack « nuit accompagnant » (lit d'appoint, petit-déjeuner) moyennant un supplément



Vos confort et bien-être étant au cœur de nos priorités, nous agrémentons le séjour de nos patientes avec des prestations hôtelières sur mesure et individualisées. Retrouvez l'ensemble des prestations proposées sur notre site internet ou sur simple demande.



### Chambre « SÉRÉNITÉ »

Environ 14,5m<sup>2</sup>

Salle de bain individuelle de 5 m<sup>2</sup>

Pack « nuit accompagnant » (lit d'appoint, petit-déjeuner) moyennant un supplément



### Chambre « PRESTIGE »

Environ 22 m<sup>2</sup>

Salle de bain individuelle de 5 m<sup>2</sup>

Coin salon Lit double ou canapé lit

Pack « nuit accompagnant » inclus (canapé lit, petit-déjeuner)

Retrouvez le détail des prestations hôtelières sur simple demande ou sur notre site internet.

Merci de noter que le choix d'une chambre Sérénité ou Prestige reste sous réserve de disponibilité le jour de votre admission dans l'établissement.

La sélection de la catégorie Sérénité ou Prestige dans le dossier d'inscription ne constitue pas une réservation.

## Les repas

Toute notre équipe hôtelière se tient à votre disposition pour vous proposer une restauration de qualité.

Heures des repas :

- Petit déjeuner : service entre 8h et 9h
- Déjeuner : service entre 12h30 et 13h
- Collation : service à partir de 16h
- Dîner : service entre 18h30 et 19h

Une offre « Menu Casher » est également disponible sur demande auprès du personnel.

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles restrictions en matière de régime alimentaire.



## Les prestations sur mesure

Notre réflexologue plantaire intervient sur demande dans votre chambre en pré ou post accouchement et vous propose des massages ayant de nombreuses vertus : retrouver le sommeil, vous détendre, apaiser les douleurs post partum, aider le corps à retrouver son équilibre naturel, stimuler la lactation...

## L'Unité Mère-Enfant



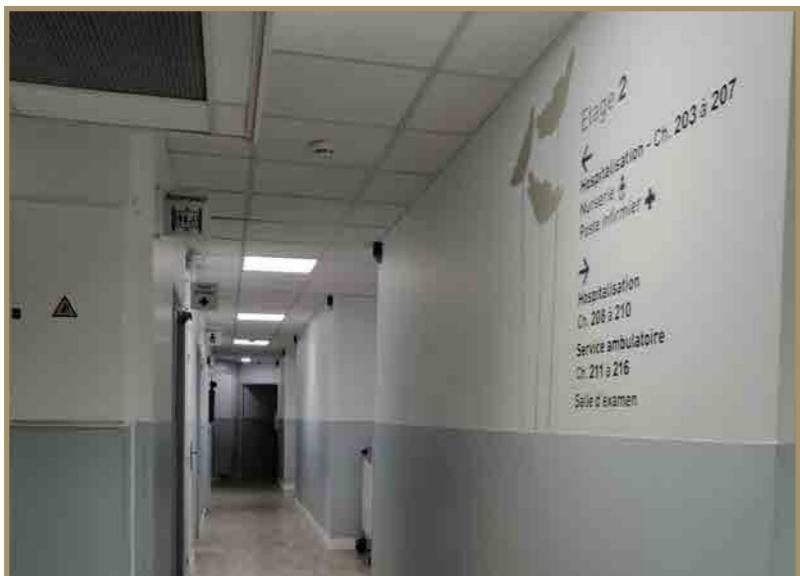
Depuis 2019, la Clinique Sainte Thérèse a mis en place une unité mère-enfant aussi appelée unité kangourou.

Cela signifie que si votre bébé présente une prématurité légère, un petit poids, un déséquilibre glycémique et/ou thermique, une infection materno-fœtale nécessitant une antibiothérapie, une surveillance spécifique sera mise en place par une puéricultrice en collaboration avec le pédiatre au sein de notre unité mère enfant.

Les objectifs de cette unité sont :

- Ne pas séparer l'enfant de sa mère (pas de transfert)
- Favoriser le lien parent-enfant
- Permettre d'intégrer l'enfant dans sa famille
- Promouvoir le « peau-à-peau »
- Favoriser votre projet de maternité
- Permettre une autonomie des parents pendant le séjour en vue de la sortie

Le soignant viendra comme « visiteur » auprès du bébé et des parents et non pas l'inverse. La puéricultrice ne sera pas dans le soin direct à l'enfant mais plutôt dans un accompagnement des parents dans la réalisation des soins. Elle sera « partenaire » des parents pour prendre soin de leur enfant.



## Votre sortie et retour à domicile



### Votre sortie

Elle est décidée sur la base de votre état de santé et celui de votre bébé. Ce sont donc le gynécologue-obstétricien et le pédiatre qui autorisent votre retour à domicile.

Après la visite de sortie effectuée par le pédiatre, celui-ci valide votre retour à domicile en vous remettant le carnet de santé et les ordonnances pour votre bébé. Le gynécologue-obstétricien vous remet également une ordonnance de sortie (antalgique, moyen de contraception....).

Vous devez vous rendre au bureau des sorties pour clôturer votre dossier et effectuer le règlement des frais qui restent à votre charge (frais hôteliers, honoraires des praticiens).

Si vous partez en voiture, pensez à l'équiper d'un siège auto pour nouveau-né.

### De retour à votre domicile

Il est recommandé d'avoir un suivi après votre sortie, notamment pour suivre le poids de votre enfant. Vous pouvez l'effectuer avec une sage-femme à domicile, auprès de la PMI de votre quartier ou lors d'une consultation avec l'infirmière puéricultrice référente de la clinique. Planifiez-le avant votre sortie en en parlant avec l'équipe qui pourra vous orienter.

### Frais de séjour

Votre attestation 100% maternité délivrée par la sécurité sociale permettra à la Clinique d'obtenir le paiement des **frais pris en charge par la sécurité sociale** (tiers payant).

Lors de votre sortie vous devrez donc simplement vous acquitter du montant de la chambre, des frais hôteliers et des dépassements d'honoraires de vos praticiens (gynécologue, anesthésiste, pédiatre).

La majorité de nos praticiens exercent en honoraire libre. Il appartient à vos médecins de vous communiquer le montant des dépassements d'honoraires préalablement à votre hospitalisation. Ceux-ci pourront être totalement ou partiellement remboursés par votre mutuelle, selon votre contrat.

# Votre séjour de A à Z



## Accompagnant

Comme le précise la page « prestations hôtelières », le co-parent peut passer la nuit dans votre chambre particulière. Les tarifs sont disponibles sur notre site internet, auprès de l'accueil ou du personnel d'étage. Il pourra également prendre ses repas avec vous.

## Accueil téléphonique

Notre standard téléphonique est ouvert du lundi au dimanche de 8h30 à 19h pour répondre à toutes vos demandes.

## Animaux

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

## Argent, bijoux et objets de valeur

La direction vous recommande vivement de ne pas apporter d'argent, bijoux et autres objets de valeur lors de votre séjour. La Clinique décline toute responsabilité en cas de vol ou de disparition. Un coffre est mis à votre disposition dans votre chambre.

## Calmé

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patientes. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique.

## Charte

Vous trouverez à la fin de ce livret la charte du patient hospitalisé.

## Culte religieux

Le respect de la liberté de conscience et de pratique des personnes hospitalisées constitue une règle fondamentale. Une liste des ministres du culte est à votre disposition à l'accueil.

## Distributeurs

Il existe des distributeurs de boissons et de friandises en salle d'attente au rez-de-chaussée de la clinique.

## Fleurs

Pour limiter les risques infectieux, les fleurs et les plantes sont strictement interdites dans l'enceinte de l'établissement.

## Identité

Ne soyez pas étonnées qu'à chaque étape de votre prise en charge, notre personnel vérifie votre identité pour vous dispenser les soins qui vous sont effectivement destinés.

A votre arrivée au sein du service, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant. Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels concourant à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention.

Le patient étant acteur de son séjour, soyez vigilante sur tout document portant mention de votre identité, et signalez nous toute anomalie.

Votre bébé bénéficiera quant à lui de deux bracelets d'identification (poignet, cheville).

## Internet

La Clinique dispose d'un accès Wifi.

## Langues

La Clinique recense les compétences linguistiques des salariés. Ainsi, si vous parlez une langue étrangère, nous mettrons tout en œuvre pour faciliter vos échanges avec le personnel.

## Médicaments

Si vous avez un traitement médicamenteux en cours au moment de votre admission dans la Clinique, vous devrez impérativement le signaler au personnel infirmier du service lors de votre arrivée.

La législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication pouvant entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses.

Le traitement médicamenteux qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de la Clinique.

## Nurserie

Pour favoriser la création des liens d'attachement avec votre bébé et afin de découvrir ses besoins, nous vous conseillons de rester auprès de votre enfant 24h/24.

Si votre état de santé ne le permet pas ou si vous souhaitez vous reposer, nous disposons de nurseries à chaque étage de suites de couche.

Auxiliaires de puériculture, infirmières, puéricultrices ou encore sages-femmes, prendront soins de votre bébé, y compris la nuit.

## Parking

La Clinique ne dispose pas de parking. Toutefois, des possibilités de stationnement existent dans les rues adjacentes.

## Prothèse dentaire, auditive, lunettes...

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, dentaires et/ou lunettes) durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement. Nous vous recommandons de ne pas les déposer dans un support risquant d'être jeté.

## Sécurité incendie

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement. Les consignes sont affichées dans les lieux communs. Il est nécessaire, pour votre sécurité, d'en prendre connaissance. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

## Service social

Les coordonnées de la protection maternelle infantile et des services sociaux de l'arrondissement sont à votre disposition à l'accueil de la Clinique.

## Tabac

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, y compris dans les salles d'attente et les chambres.

## Taxi

L'hôtesse d'accueil pourra vous en appeler un à tout moment.

## Visites

Afin d'assurer le bon déroulement des soins et le repos des patientes, les visites sont autorisées tous les jours de 14 h à 19 h, avec toutefois certaines limitations en fonction de votre état de santé. Il vous est possible de refuser des visites. En dehors des frères et sœurs, les visites des enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisées dans les services de maternité en raison du risque de contagion. Pour la tranquillité des patientes, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs.

## Qualité & Gestion des risques



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico-techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, soignante, médico-technique et hôtelière.

Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

## IQSS : Indicateur de Qualité et de Sécurité des Soins

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, via les sites internet de l'établissement et de la HAS ([www.has-sante.fr/qualiscope](http://www.has-sante.fr/qualiscope)).

La Clinique mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement.

Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine. Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

## Hygiène & Prévention



Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale. Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans la Clinique. Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient). La Clinique met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigues. Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin et une infirmière hygiéniste agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales.

L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Etablissement, et tous les professionnels de terrain : médecins, pharmaciens, infirmiers... Parce qu'il existe toujours un risque de contracter une infection nosocomiale au cours d'un séjour en établissement de santé, la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous.

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène suit l'actualité et applique, en ce sens, les recommandations des instances publiques.

Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.

Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples.

### Pendant votre séjour

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathétères veineux, lignes de perfusions, drains, sondes,
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs,
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant,
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe),
- En dehors de la fratrie, les visites des enfants mineurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisées pour des raisons d'hygiène (ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile)
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires.

### Après votre séjour

- Respectez les consignes données par votre praticien,
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien,
- Ne prenez pas d'antibiotiques s'ils ne sont pas prescrits par votre praticien.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la politique en hygiène et prévention menée par l'EOH au sein de la clinique contactez-nous à l'adresse suivante : [raq.stherese@almaviva-sante.com](mailto:raq.stherese@almaviva-sante.com). Vous pouvez aussi consulter nos résultats sur le site [www.has-sante.fr/qualiscope](http://www.has-sante.fr/qualiscope).

## Vos Droits & Vos Devoirs



### Accès au dossier patient

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostique, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique.

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication du dit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

### Modalités de conservation des dossiers

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constituent le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. Votre dossier est informatisé. Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour.

Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28<sup>ème</sup> anniversaire du patient. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour.

### Associations

Nos représentants des usagers adhèrent à des associations répondant à des problématiques qui peuvent vous concerner. Si vous souhaitez les contacter, la liste est disponible au niveau des panneaux d'affichage dans les services et accueil.

### Bientraitance et prévention de la maltraitance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé).

Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

## Lutte contre la Douleur

« Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées.

Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté » article L.1110-5 du Code de la santé publique.

N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant, vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le Comité de Lutte contre la douleur a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en oeuvre d'actions dans ce domaine.

## Lutte contre les Infections associées au soins

Au sein de l'établissement l'Equipe opérationnelle hygiène organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections associées aux soins, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine.

La prévention des infections associées aux soins est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

## Don d'organes et de tissus

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel. Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée.

Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches. Pour toutes questions : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) ou [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)

## Commission des Usagers (CDU) & représentants

Cette Commission veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016).

Elle est essentiellement compétente pour les questions relatives aux conditions de votre prise en charge que ce soit dans le domaine des soins, des conditions matérielles ou de l'accueil qui vous a été réservé. Vous pouvez la saisir en adressant un courrier à la Direction.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de la direction des soins, ou des représentants des usagers (RU). Les coordonnées des RU peuvent vous être communiquées en envoyant un mail à [raq.stherese@almaviva-sante.com](mailto:raq.stherese@almaviva-sante.com).

La liste des membres de la CDU avec le nom des représentants des usagers et les associations auxquelles ils adhèrent est consultable par affichage au sein de l'établissement. Vous pouvez également retrouver sur le site internet de l'établissement le détail des rôles et missions de la CDU, ainsi que les résultats des enquêtes de satisfaction.

## Comité de sécurité transfusionnelle et d'hémovigilance

Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.

## Plaintes et réclamations médicales et commerciales

### DE NATURE MÉDICALES

Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement.

En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

« Si vous souhaitez faire remonter une plainte ou une réclamation concernant votre hospitalisation, veuillez prendre attache par mail avec le service qualité de l'établissement qui vous recevra pour comprendre votre situation. L'adresse est la suivante : [raq.stherese@almaviva-sante.com](mailto:raq.stherese@almaviva-sante.com).

L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal.

Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le représentant légal de l'établissement informe l'auteur de la plainte ou de la réclamation qu'il peut se faire accompagner, pour la rencontre avec le médiateur prévue à l'article R. 1112-93, d'un représentant des usagers membre de la commission des usagers.

Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis. »

« Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier.

Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement ; Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

Au vu de ce compte rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier.

Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission. »

## DE NATURE COMMERCIALES

Toute réclamation doit être adressée par écrit au service qualité de la Clinique soit par mail à [raq.stherese@almaviva-sante.com](mailto:raq.stherese@almaviva-sante.com), soit par courrier au 9 rue Gustave doré, 75017 Paris. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service qualité dans un délai d'un mois, le patient peut soumettre gratuitement au médiateur le différend l'opposant à la Clinique dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite. Le médiateur tentera en toute indépendance et impartialité de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes :

- ANM Consommation, association loi 1901
- En ligne: [www.anmconso.com](http://www.anmconso.com)
- E-mail à : [contact@anmconso.com](mailto:contact@anmconso.com)
- Voie postale : Médiation de la Consommation ANM Consommation 2, rue de Colmar - 94300 Vincennes.

Le médiateur peut être saisi soit par e-mail, soit en ligne soit par courrier postal. Outre ses coordonnées complètes (nom, prénom, contacts) et la réclamation écrite qu'il doit avoir obligatoirement adressée préalablement au service qualité de l'établissement pour tenter de résoudre directement son différend, le patient est encouragé à fournir les informations suivantes au médiateur :

- La nature de la demande
- L'exposé et la description du différend
- Toutes les pièces et documents factuels utiles à la compréhension et à l'analyse du dossier par le médiateur.

## Directives anticipées

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

A tout moment et par tous moyens, elles sont modifiables ou annulables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge dans l'établissement.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher du responsable du service.

## Information et consentement éclairé

La Loi du 4 mars 2002 a règlementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés.

Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission. Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

## Informations sur un dommage associé aux soins

Pour le cas où vous seriez ou si vous êtes victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostique ou de soins, une information sur les circonstances ou les causes du dommage vous sera donnée par un professionnel de santé en exercice au sein de l'établissement. Cette information vous sera délivrée au plus tard dans les quinze jours suivant la découverte du dommage ou à votre demande expresse au cours d'un entretien durant lequel vous pourrez faire assister par une personne de votre choix.

## Nous protégeons vos données personnelles

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles.

Nous collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge.

Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles. Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet ou via ce QR CODE :



## L'Identité Nationale de Santé (INS)

L'Identité Nationale de Santé (INS) se compose de votre numéro de sécurité sociale et de vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage, et améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge.

Vous trouverez votre INS sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé ainsi que dans votre Espace Numérique de Santé.

## Le dossier médical partagé et les échanges de données de santé

Le DMP est un carnet de santé informatisé et sécurisé, accessible sur internet. Il est administré par l'Assurance Maladie : le code de santé publique prévoit que les professionnels de santé doivent reporter dans le DMP tous les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination de vos soins et de votre prise en charge.

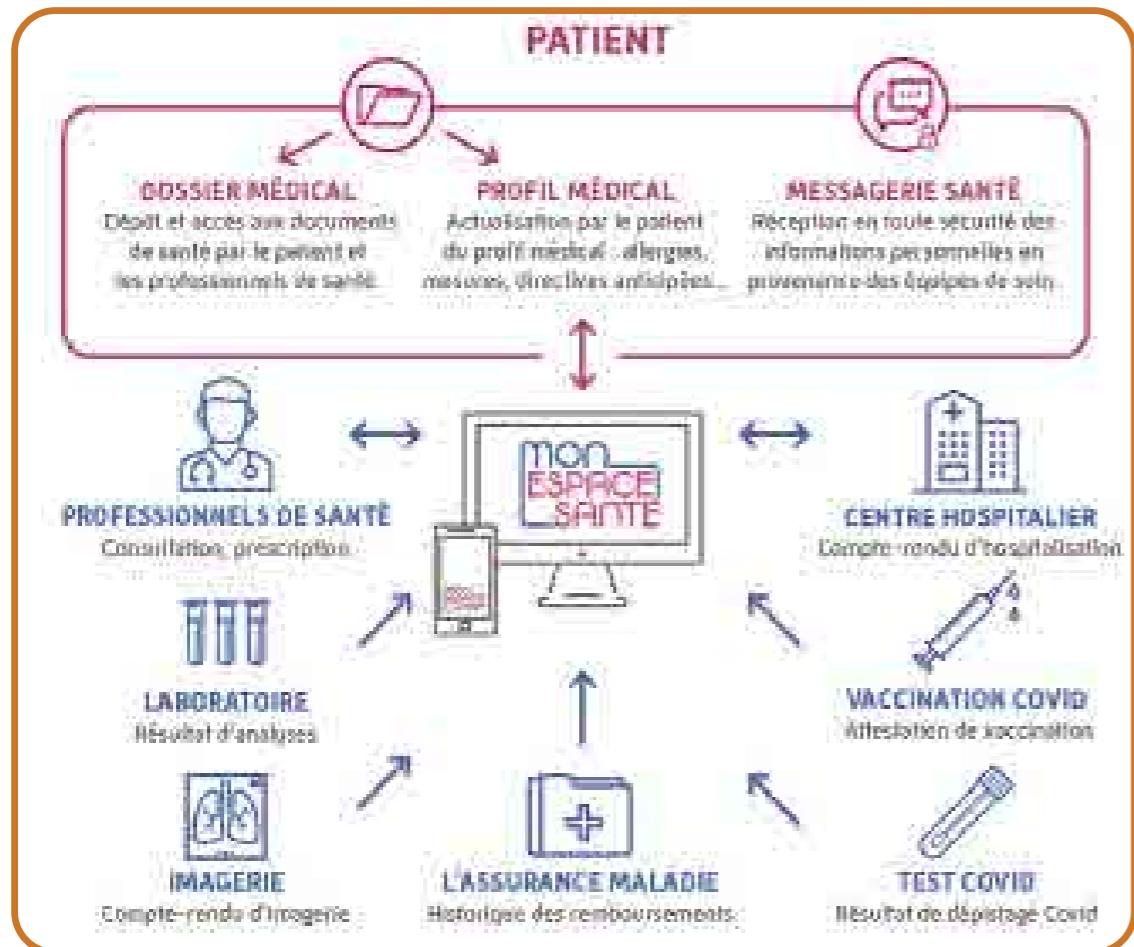
À tout moment, vous pouvez alimenter votre DMP (déclarer votre personne de confiance, un don d'organe, rédiger vos directives anticipées...) ; supprimer certains des documents qu'il contient ou masquer certaines informations ; paramétrier qui y a accès.

## Mon dossier pharmaceutique

Le dossier pharmaceutique est un fichier électronique utilisé par les pharmaciens pour identifier et signaler les risques de réactions négatives entre médicaments et éviter les effets secondaires indésirables. Il permet aux pharmaciens et aux médecins d'accéder à l'historique des médicaments prescrits ou délivrés.

## Mon espace santé

Mon Espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique de tous les assurés. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé. Plus d'informations : <https://www.monespacesante.fr/>



**DMP, Dossier pharmaceutique : à tout moment de votre prise en charge, vous pouvez manifester à nos équipes si vous désirez vous opposer à son alimentation ou à sa consultation.**

## Recherche

Dans le cadre du Programme de Médicalisation du Système d'Information (PMSI) vos données personnelles font l'objet d'une Méthodologie de Recherche (MR05) déclarée à la Commission Nationale Informatique et Libertés et accessible sur [www.indssante.fr](http://www.indssante.fr). Les finalités sont la planification et la valorisation de l'offre de soins ainsi que les études médico-économiques.

À ce titre vous avez des droits d'accès, de rectification et d'opposition qui s'exercent auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel vous êtes rattachés.

## Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et/ou à l'infirmier(e) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat.

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

## Personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique. Cette désignation est révocable à tout moment.

Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.'

## Secret médical

La Clinique et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant.

Le secret médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de la Clinique assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées. Le personnel paramédical (infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeutes...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.

# CHARTE DU NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ

L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordial pour son bon développement. Le dialogue et la concertation entre les parents et les soignants se trouvent au cœur d'une prise en charge optimale du nouveau-né hospitalisé.

**Conscients de ces enjeux, nous,  
parents de nouveau-nés hospitalisés et professionnels de la naissance,  
nous engageons à tout mettre en œuvre pour que  
le nouveau-né hospitalisé bénéficie :**



**De la présence continue, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, d'au moins l'un de ses parents, ou d'une personne de confiance.**

Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.



**Des meilleures conditions pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, berçement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent son état de santé et son bon développement.**

Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.



**Du contact peau à peau quotidien, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24h et jusqu'à la sortie.**



**Du colostrum maternel (1<sup>er</sup> lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale.**

L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.



**De la possibilité de téter au sein ou au biberon, aussitôt qu'il montre la capacité à le faire, sans restriction d'âge gestationnel.**



**D'un environnement confortable adapté à son développement sensoriel (luminosité, son, odeur, goût, toucher).**



**De la participation de ses parents aux soins qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.**



**Du rôle protecteur de ses parents dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.**



**Des informations accessibles et compréhensibles destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.**



**D'une prise en charge individualisée, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.**



# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec **égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent**.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Signataires de la Charte



Société Française de Néonatalogie

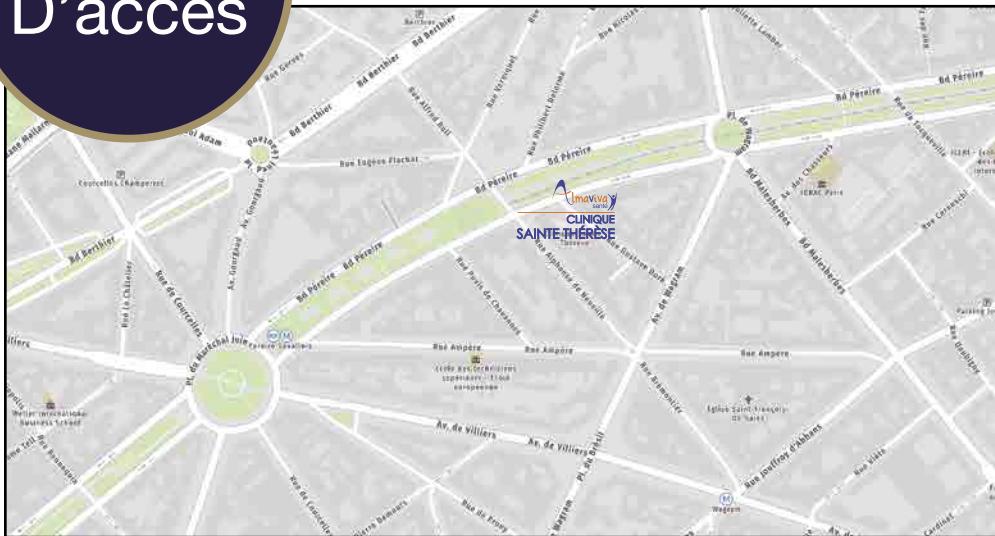
Sous le patronage du



Avec le soutien de



# Moyen D'accès



## Accès par les transports en commun

**Métro : M3 - Wagram ou Pereire**

**RER : RER C - Pereire-Levallois**

**Bus : 92 & 93 - Pereire RER - 94 - Wagram Pereire - 31 - Wagram Prony - 5  
- Juliette Lambert - 341 - Pereire**

## Accès par les transports en commun

**Horaires d'ouverture - Tous les jours de 8h30 à 19h**

**Horaires de visite - 14h à 19h**

**Urgence sages-femmes - Tél. 01 40 54 07 87 - Tél. 01 44 01 03 91 - Fax 01 40 54 92 48**



9, rue Gustave Doré - 75017 Paris  
Tél. 01 44 01 00 50 - Fax 01 44 01 03 91  
contact.stherese@almaviva-sante.com  
[www.cliniquesaintetherese.fr](http://www.cliniquesaintetherese.fr) almaviva sante